

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0003100 Société : Ind

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAYA CHIBAT ASSA

Date de naissance :

Adresse : HAY LALLE ME IME Boloc 8 W 16 casa

Tél. : 02.27.25.93.14 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. REZKI ABDELGHANI
ECHOGRAPHIE DIABETOLOGUE
EXPERT AUPRES DES TRIBUNAUX
Bld. Driss El Harti Lot. Aïcha - Lot. N°4
HAY LALLE ME IME casa - Tel. 0522 71 44 00

Date de consultation : 14/11/2014

Nom et prénom du malade : SAFTA YOUSSEF BEN Age : 40 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 11/11/2014

Le : 11/11/2014

Signature de l'adhérent(e) : LSG69

Déclaration de Maladie

Nº P19- 050892

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/10/2022		5	500,00	REZKI ABDELGHAFAR DIABETOLOGISTE 18 AVENUE DE LA BUNAU Tunis - Lot. 3mz - Lot. N° 1 Tel : 0522714496

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>MARCHÉ PHARMA SRL AU BIOSCOPE Lalla Mousam Casablanca 15 22 56 42111 FAX: 15 22 56 42111</i>	19/12/20	1961.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Dr BOUAFI 88 Driss El Fardi Rech Fir 1 Mly Rachid 22 77 05 05 / Fax 03</i>	<i>19/10/20</i>	<i>BS/10</i>	<i>450 m</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr . REZKI Abdelghani

MEDECINE GENERALE

D.U de Diabétologie

D.U d'Echographie Générale

Médecine Expert auprés des Tribunaux

الدكتور رزقي عبد الغني

الطب العام

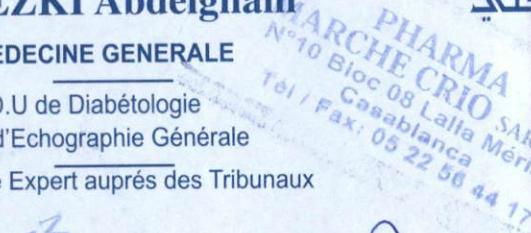
دبلوم مرض السكري

دبلوم الفحص بالصدري

خبير محلف لدى المحاكم

Casablanca, le :

دار البيضاء في :



60,00

2

14,00 x 3

Order 5

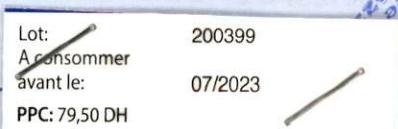
14,30

Vita 1000

79,50

Order 2

GSM : 06 61 14 03 53 - المحمول : 05 22 71 44 00 - البيضاء الهاتف : 05 22 71 44 00



PPV: 14DH00
PER: 09/23
LOT: J2498

PPV: 14DH00
PER: 07/23
LOT: J1964

PPV: 14DH00
PER: 06/23
LOT: J1921

Vita C 1000®
PPV 15DH30
EXP 08/2023
LOT 06077 26

Lot, Aicha N°4Bd Idriss EL Harti Hay Falah (en face laboratoire des analyses) 1er Etage - Casa - Tél: 05 22 71

Dr . REZKI Abdelghani

MEDECINE GENERALE

D.U de Diabétologie

D.U d'Echographie Générale

Médecine Expert auprés des Tribunaux

الدكتور رزقي عبد الغني

الطب العام

دبلوم مرض السكري

دبلوم الفحص بالصدى

خبير ملحق لدى المحاكم

Casablanca, le : 02/10/2010 الدار البيضاء في :

R DT DSS

POUR

Y Driss El Harti

B. H. S.



DAOUIA LAGNIOUT

Dr . REZKI Abdelghani

MEDECINE GENERALE

D.U de Diabétologie

D.U d'Echographie Générale

Médecine Expert auprès des Tribunaux

الدكتور رزقي عبد الغني

الطب العام

دبلوم مرض السكري

دبلوم الفحص بالصدى

خبير ملحق لدى المحاكم

Casablanca, le : ٢١/١٩٦٢ الدار البيضاء في :

B.D.P.D.S.P.A
P.D.S.P.A.C

TPR Throat

DOX MR & A

PCR =

RADILOGIE SIDI OTHMANE
AV. 10 Mars (Place de la Préfecture)
Sidi Othmane - Casablanca
Tél.: 0522 55 40 49 - Fax: 05 22 69 48 46

Dr. REZKI ABDELGHANI
ECHOGRAPHIE DIABETOLOGUE
EXPERT AUPRÈS DES TRIBUNAUX
Bd. Driss El Harti Lot. Aïcha - Lot. N° 1
Hay El Falah Casa - Tel: 0522 71 44 00

Dr . REZKI Abdelghani

MEDECINE GENERALE

D.U de Diabétologie

D.U d'Echographie Générale

Médecine Expert auprès des Tribunaux

الدكتور رزقي عبد الغني

الطب العام

دبلوم مرض السكري

دبلوم الفحص بالصدى

خبير محلف لدى المحاكم

Casablanca, le :

19/1/2022

دار البيضاء في :

BMT DSSD

Dr Rezki

LAGORIS
Dr. REZKI
Bd. Driss El HARTI N°4
Gr 1 Maha Ouchiq - Casablanca
Tél: 05227100

Dr. REZKI ABDELGHANI
ECHOGRAPHIE DIABETOLOGUE
EXPERT AUPRES DES TRIBUNAUX
Bd. Driss El HARTI - Lot. Aicha - Lot. N°4
Hay El Falah Casa Tel: 0522714400

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES

EXAMED

LABORATOIRE

S.A.R.L. au Capital de 100.000,00 Dhs - R.C. 121337 - Patente : 32740051 - Ident. Fiscal : 2821353 - ICE : 000079511000007
Centre Médical Sidi-Othman, Av. 10 Mars, Place de la Préfecture, Sidi Othman - CASA - Tél.: 05 22 59 95 95 - Fax : 05 22 59 95 96

Taoufik LOUANJLI
Pharmacien-Biologiste

N° 2005634

DIS Biologie Médicale
Biologie de la Reproduction
Ancien Interne des Hôpitaux de Bordeaux.

Nom/Prénom : Madame LAGNIOUI Daouia

Casablanca le :24/10/2020

Medecin : Dr Abdelghani REZKI

Analyses	Clé	Cotation
PHOSPH ALCALINES	B	30
BILIRUBINE DIRECT INDIRECTE	B	60
Montant en Dhs:		80.00

Arrêtée la présente facture à la somme de: Quatre-vingt Dirhams

Taoufik LOUANJI
Pharmacien-Biologiste

DIS Biologie Médicale
Biologie de la Reproduction
Ancien Interne des Hôpitaux de Bordeaux.

Code Patient : 416597
Date du prélèvement : 24/10/20
Dossier édité le : 26/10/2020

Madame Daouia LAGNIOUI
Référence : 241020 511
Dr. Abdelghani REZKI

Page: 1/1

BIOCHIMIE

		Valeurs de référence	Antécédents
PHOSPHATASES ALCALINES : 347	UI/l	(35 à 105)	
BILIRUBINE TOTALE : 6.50 ou : 11.12	mg/l μmol/l	(0 à 10) (0 à 17.10)	
BILIRUBINE DIRECTE : 4.00 ou : 6.84	mg/l μmol/l	(0 à 2) (0 à 5.13)	
BILIRUBINE INDIRECTE : 2.5 ou : 4.28	mg/l μmol/l	(0 à 10) (0 à 17.10)	

EXAMED
LABORATOIRE
Taoufik LOUANJI
Pharmacien Biologiste
Centre Medical Sidi-Othman, Av. 10 Mars
Place de la Préfecture - Sidi Othmane - Casablanca
Tel. : 05 22 59 95 95 - Fax : 05 22 59 95 96

Biologiste